



diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1962 - 9 mars 1995 - 6 F

D 1962 CHILI : LIBERTÉ DE MARCHÉ, BIODIVERSITÉ ET CULTURE INDIENNE

Les milieux politiques et économiques chiliens s'interrogent aujourd'hui sur l'intégration de leur pays à l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) entré en vigueur le 1er janvier 1994 entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Une telle intégration économique du Chili constituerait une avancée significative du projet continental des États-Unis (cf. DIAL D 1895). C'est le lieu de rappeler que, le 1er janvier 1995, entré en vigueur le "Mercosur", zone de libre échange réunissant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Entre autres questions posées par une telle intégration économique, quels en seraient les effets pour les populations démunies, par exemple les populations autochtones? Question importante si l'on en juge par les actuels événements mexicains du Chiapas (cf. DIAL D 1842). Qu'en serait-il également de la "biodiversité" des espèces vivantes et de la "propriété industrielle" des plantes médicinales accaparées par l'industrie pharmaceutique internationale mais utilisées par les populations rurales démunies (cf. DIAL D 1812 et 1926)?

Les Mapuches du Chili (cf. DIAL D 828) s'interrogent et interrogent le gouvernement. Texte de **ALAI** du 16 janvier 1995.

Note DIAL

1. L'opposition des Mapuches à l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA)

Les communautés mapuches s'opposent à l'entrée du Chili dans l'ALENA passé entre le Canada, les États-Unis et le Mexique *"car son objectif est l'exploitation des territoires où habitent les peuples indiens et l'extraction des ressources naturelles"*.

L'Organisation de la nation mapuche du Chili ainsi que les représentants indiens du Pérou, du Mexique et d'Argentine se sont réunis à Temuco, au Chili, du 30 novembre au 2 décembre 1994 pour discuter des effets de l'ALENA sur les peuples habitant le Chili et l'Amérique.

Au terme de leurs délibérations, les Indiens ont approuvé la Déclaration de Temuco-Wallmapuche sur l'Accord de libre échange, les peuples indiens et leurs droits. Ils y manifestent qu'ils n'acceptent pas les démarches faites par le gouvernement et le patronat du Chili pour l'entrée dans l'ALENA, car celui-ci *"portera atteinte à notre système économique autocentré et fondé sur l'équité et la réciprocité" et "violera nos modes de vie communautaire et d'équilibre avec notre Nature-Mère et avec les éléments qui la constituent, telle la biodiversité"*.

Les délégués indiens spécifient les différentes raisons de leur opposition à l'entrée du Chili dans l'accord de libre échange:

- Les connaissances, propriété intellectuelle des peuples indiens, continueront d'être usurpées, cette fois avec davantage d'efficacité par le biais de la biotechnologie, mécanisme utilisé par les transnationales du Nord pour les extraire et se les approprier.
- Les conceptions de l'accord de libre échange ne respectent ni ne prennent en considération le développement et l'économie indiens qui reposent sur leur caractère culturel et une identité spécifique.
- L'entrée du Chili dans l'accord de libre échange obéit à une convention préalable et répond à des intérêts économiques et politiques des États, des gouvernements et des groupes nationaux et transnationaux du Nord.
- En entrant dans l'accord de libre échange, le gouvernement chilien ne reconnaît ni ne respecte les droits fondamentaux du peuple mapuche.
- La souveraineté nationale sera violée et l'imposition de l'accord de libre échange augmentera l'oppression des peuples indiens du point de vue juridique comme du point de vue économique.
- Dans la déclaration de Temuco, les Indiens appellent les peuples indiens à ouvrir un dialogue pour arrêter une position collective dans le sens d'une garantie de leurs droits fondamentaux, de leurs territoires et de leur intégrité physique et culturelle.

Ils s'adressent tout particulièrement aux gouvernements latino-américains pour leur demander de prendre en compte, au moment des décisions, les revendications des Indiens, des écologistes, des mouvements sociaux et des organisations non gouvernementales, et de renforcer les relations avec les peuples indiens.

2. "Plan et programme" approuvé à la conférence indienne de Temuco

- 1) Créer une commission nationale sur l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) pour donner de l'information sur le sujet et organiser des débats permanents dans les communautés et en ville sur le même sujet.
- 2) Organiser et favoriser des conférences avec les milieux non indiens pour permettre le dialogue, la coordination et l'élaboration de programmes d'action concernant l'accord de libre échange.
- 3) Rechercher le soutien et la coordination des peuples indiens en Amérique et dans le monde afin de montrer les effets de l'accord de libre échange pour les peuples indigènes.
- 4) Prévoir une conférence au Chili avec la participation de parlementaires du Canada, des États-Unis et du Mexique, ainsi que d'autres personnalités, pour informer l'opinion publique sur notre désaccord et faire prendre position à ce sujet.
- 5) Organiser une réunion continentale à participation indienne sur l'accord de libre échange nord-américain pour arrêter une position et un programme communs.
- 6) Effectuer une tournée avec des délégations mapuches dans les pays du Canada, des États-Unis et du Mexique, pour y constater l'impact de l'ALENA parmi les peuples indiens et autres milieux de la société civile.

7) Avoir des conversations bilatérales avec les ambassades des États-Unis, du Canada et du Mexique pour porter à leur connaissance nos préoccupations et nos positions sur l'ALENA.

8) Organiser une conférence du peuple mapuche pour cerner et approfondir la nature de notre culture, en mettant en place des mécanismes pour sa protection, sa préservation et son développement, selon la volonté et les besoins de nos communautés. Empêcher ainsi la poursuite de la manipulation et de l'usurpation de nos cultures par des personnes et des organismes étrangers à nos peuples.

9) Nous exigeons du gouvernement chilien qu'il nous donne une large information sur les différentes phases des conversations prévues sur l'accord de libre échange.

10) Effectuer une étude technique indépendante pour mesurer l'impact de l'accord de libre échange sur les peuples indiens du Chili.

11) En raison des conséquences de l'accord de libre échange sur les peuples indiens et d'autres milieux sociaux du Chili, nous estimons que l'adhésion pure et simple à cet accord ou à un accord économique bilatéral doit relever d'une décision souveraine, celle d'un référendum national.

12) Avoir des conversations avec le gouvernement chilien pour lui faire parvenir notre proposition, qui garantit nos droits spécifiques de peuples indiens habitant le Chili.

Wallmapuche, 2 décembre 1994, Temuco

3. Exposé de Elisa Loncón sur "Biodiversité et connaissance indienne"

On pourrait dire que, apparemment, la biodiversité est un concept qui nous est bien étranger. Mais si nous le creusons, nous nous apercevons que ce n'est finalement qu'une synthèse de l'ordonnancement du monde tel que nous le concevons.

Ce thème, nous qui sommes réunis ici nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, car ce qui nous rassemble c'est le besoin de nous affirmer et d'opposer notre système d'existence aux systèmes qui ont fait du tort à notre connaissance, qui ont fait du tort à la terre. Voilà ce qui nous pousse et qui réunit ici des gens de pays très lointains pour, ensemble, renforcer notre système d'existence aujourd'hui menacé par l'accord de libre échange, tout comme il avait été menacé par le système colonial. Si nous ne nous affirmons pas, si nous ne nous auto-affirmons pas sur la base de nos réalités culturelles, idéologiques et philosophiques, nous serons vaincus et il en sera fini du style de vie de nos peuples.

Territoire et identité

Nous pouvons définir le concept de biodiversité comme la reconnaissance de toutes les formes de vie qui existent sur terre. Cela fait partie de notre culture. En plus de la reconnaissance de cette diversité, nous reconnaissons le pouvoir que recèle la vie de chacun des éléments qui existent sur terre: nous connaissons la vie des plantes et à quoi elles servent, nous connaissons la vie des animaux et à quoi ils servent. En fait, pour la culture occidentale, il est impossible que la terre parle: le don de parole, disent les linguistes, n'existe que chez l'être humain. Dans notre culture, on reconnaît que les autres éléments vivants sont capables de communiquer entre eux et de nous parler. D'où, pour nous, le concept du "parler de la terre" qui est la langue grâce à laquelle nous communiquons les uns avec les autres, et aussi avec la vie des monts.

En plus de cela, la biodiversité prend appui avec force sur ce que nous reconnaissons comme relevant du droit indien. La façon dont la vie s'organise est également fortement déterminée par la reconnaissance de la vie qui existe dans chacun des êtres humains qui sont sur la terre. Et si on va plus loin que la connaissance elle-même, on constate que, pour qu'elle existe, il faut qu'il en existe la base: la terre, le territoire. C'est pour cela que la défense du territoire n'est pas seulement une nécessité physique, matérielle, c'est d'abord parce que la connaissance indienne, l'identité indienne, prend sa source dans le territoire indien.

Nous disons par exemple: un volcan communique avec un autre volcan, il communique avec les volcans qui se trouvent sur la côte; si on coupe un arbre, on doit lui demander la permission et dire pourquoi on le coupe; si on prend une poule d'eau, on doit lui dire pourquoi on la prend; si on se rend dans un pays inconnu, on lui demande la permission d'être là puisque en fait nous ne le connaissons pas, alors nous lui demandons de nous accepter. Nous voyons par là comment ce concept nous est propre.

Le territoire, comme je disais, est la base de la connaissance indienne, la connaissance mapuche. C'est là aussi que la biodiversité prend naissance et qu'elle peut exister. Voilà qui nous enracine fortement dans notre identité. Les *pahuenches* de la Cordillère ne peuvent pas vivre sans la neige, les *lafquenches* savent vivre avec l'eau de la mer, et s'ils n'avaient pas la mer ils ne seraient pas *lafquenches*. C'est pour cela que le territoire que nous défendons ne peut pas être seulement une affaire physique ou économique, il est surtout une composante de notre identité et de notre culture.

Le problème du territoire a été un très grand obstacle au développement de notre mode d'existence, de notre approche culturelle et de notre principe de vie dans le monde. Je me suis souvent rendu compte à quel point notre façon de vivre ne correspondait pas à la façon actuelle d'exploiter la nature et la terre, et combien nous reconnaissons l'existence des autres vies en plus de celle de l'homme. C'est là le fondement de notre culture et c'est de là que vient l'importance du territoire.

Dans cette perspective, l'actualité nous donne l'occasion de dire comment nous nous situons face à la diversité et à la connaissance mapuche: cette perte de territoires, l'ouverture aux marchés internationaux et l'ouverture aux transnationales dans notre pays ont fait que, dans le territoire mapuche, on voit s'installer de plus en plus d'entreprises transnationales ou nationales qui exploitent notre territoire. Un exemple de cette réalité, c'est celui de la province d'Araujo y Vallejo où l'exploitation du pin est très importante; en fait, le pin ne favorise aucunement l'équilibre de la biodiversité, il n'est qu'une forêt et rien d'autre, où ne poussent ni flore ni plantes médicinales; finalement, la terre c'est pour le pin et le pin, pour l'entreprise. Cela a sérieusement nui au sol et au climat surtout, à cause de gros problèmes de sécheresse en été.

Par ailleurs l'exploitation de nos ressources naturelles, l'exploitation démesurée provoquée par l'occupation du territoire et une mentalité "économiste" du développement ont aussi sérieusement détérioré la terre. Aujourd'hui nous avons des problèmes pour la médecine mapuche; on connaît des difficultés pour faire fonctionner la médecine mapuche et la médecine naturelle à cause de l'exploitation, de l'érosion, des monocultures. On porte ainsi atteinte à la matrice d'où vient la vie pour l'Indien et d'où lui vient la connaissance.

Connaissance collective et propriété intellectuelle¹

Un autre point important à aborder c'est la connaissance indienne. Nous en avons été peu à peu dépouillés. La connaissance mapuche est une connaissance qui concerne le collectif, la communauté. L'histoire de la communauté est celle de la re-création des

¹ Sur la "propriété intellectuelle" des découvertes scientifiques et sur les "brevets industriels" en génie génétique, cf. DIAL D 1812 (NdT).

événements historiques, l'histoire de la communauté, et pas celle d'une personne en particulier. Ce qui concerne notre compagnonnage avec la biodiversité est le fruit de la connaissance collective, non d'une personne en particulier.

Quand les Espagnols sont arrivés ici, ils ont amené avec eux leurs façons de voir le monde. Ils sont venus avec des personnes préparées, comme les prêtres, des gens d'étude qui arrivaient avec leur mentalité égocentrique face à un monde indien qui, en fait, reconnaît comme force et valeur spirituelles tout ce qui existe sur terre. Ces études ont toujours été ambiguës. Ils ont écrit sur la langue, sur les Waipine et aujourd'hui ils sont considérés comme les auteurs de leurs travaux, alors que c'était le fruit de la collectivité indienne. De plus c'était évidemment pour manipuler la culture indienne. Les traductions de la Bible ont commencé à partir des années 1600. Il y a des antécédents à cela. Alors que, pour les Indiens, la connaissance est collective.

Au jour d'aujourd'hui, cette manière de comprendre les origines de la connaissance se heurte fortement à la loi. Tout ce qui est propriété intellectuelle est entièrement déterminé par le caractère individuel de la propriété: c'est l'individu qui est l'entier propriétaire de la connaissance, et est vérité le petit peu qui est tiré de l'expérience collective. Voilà à quoi se réduit la démarche de la propriété intellectuelle. C'est pour s'en servir et pour pouvoir emporter tout ce qui est à l'origine de la connaissance indienne. Ce qui veut dire que, si nous avons au début une langue indienne, elle n'était pas considérée comme une langue de gens civilisés, et que nous avons donc besoin de l'espagnol pour avoir en quelque sorte une langue de gens civilisés. C'est donc bien les intérêts colonialistes qui sont derrière ça.

Comment avons-nous pu et pouvons-nous faire face à cette situation? Dans notre organisation il y a un principe: l'auto-affirmation mapuche. Que veut dire auto-affirmation? Cela veut dire que nous nous affirmons grâce à notre culture originaire, à notre sagesse, à nos droits. Voilà la manière de répondre aux intérêts colonialistes. Si nous, peuples mapuches, nous ne sommes pas clairs là-dessus, nous laisserons trop facilement entendre aujourd'hui que la connaissance indienne n'a plus aucune valeur, la langue non plus, à cause de la domination et de l'évolution actuelle en vertu desquelles le statut de la connaissance indienne est inférieur à celui des autres connaissances.

Nous avons encore d'autres problèmes du même genre: on voit apparaître des tas de gens qui étudient les Indiens mapuches, une façon d'entretenir les comportements du passé. Devant cela je n'ai qu'une chose à dire: la revendication indienne peut passer par là. Ce qui veut dire: oui, nous nous reconnaissons comme nation, nous sommes une nation, et pour tout le monde nous voulons être une nation. Oui, nous avons une identité et nous la revendiquons. Il ne serait pas bon que les acteurs originaires ne soient pas reconnus à leur juste valeur. La connaissance indienne est sans valeur si elle n'est pas considérée dans le contexte qui est le nôtre.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)